

Ceta : comment amadouer les Wallons ?

UE Une « déclaration » complétera le traité de libre-échange avec les Canadiens

Le gouvernement wallon a reçu mercredi soir la « déclaration annexe et interprétative » du traité Ceta négocié entre l'Union européenne et le Canada. Plus tôt dans la journée, le ministre-président Paul Magnette (PS) avait répété la position défendue par la Région : pas de feu vert au ministre (fédéral) des Affaires étrangères pour la signature de ce traité, sauf avis contraire à la lecture de cet avis complémentaire, rédigé pour rassurer les opposants à l'accord euro-canadien.

Que va faire la Wallonie ? Comme annoncé par Paul Magnette, la balle est dans le camp du parlement régional, mais aussi du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui doivent tous les deux donner mandat (ou non) à leurs exécutifs respectifs. Le calendrier étant ce qu'il est, la déclaration interprétative sera soumise dès lundi à une commission de la seconde assemblée, puis débattue jeudi en Wallonie. En raison de l'urgence, une séance plénière du parlement wallon devrait être convoquée le vendredi 14 octobre.

L'agenda reste toutefois à confirmer : André Antoine (CDH), le président d'assemblée, séjourne actuellement... au Québec dans le cadre d'une commission parlementaire mixte. Le Ceta est évidemment au centre des discussions. Le retour de la délégation wal-

lonne est prévu pour ce dimanche.

Au parlement, PS et CDH (majorité), mais aussi Ecolo et PTB dans l'opposition, s'opposent à l'adoption du traité, soutenu par le

seul MR. Les uns et les autres décryptent la déclaration. Le premier avis est livré par la députée Olga Zrihen, au nom du PS : « *Huit pages de commentaires pour un traité qui en compte 1.600, c'est peu de chose. A première vue, les arguments avancés n'ont pas de quoi nous convaincre, notamment en matière d'arbitrage de litige, de protection des services publics ou de la culture. Pour le PS, cela ne change rien.* »

« Une brochure de vacances »

Plusieurs ONG en pointe dans le combat anti-Ceta (Greenpeace, Les Amis de la Terre, CNCN-11.11.11.) sont sur la même ligne : « *Cette déclaration a le poids légal d'une brochure de vacances* », critique Greenpeace. Voilà qui fait s'étrangler la Commission, qui a concocté ce « projet final » de texte avec les Canadiens : « *Ce texte aura valeur légale (NDLR : il sera publié au Journal officiel de*

l'UE) et vise à fournir une affirmation claire et sans ambiguïté sur un certain nombre de dispositions du Ceta qui ont fait l'objet de dé-

bats publics et d'inquiétudes », souligne un porte-parole de l'exécutif européen. La déclaration prétend lever les ambiguïtés en matière de faculté pour les pouvoirs publics de réguler, de garantir des services publics, de protéger l'environnement ou les droits des travailleurs. Le texte guidera les juges « *si et quand ils auront à interpréter l'accord* », ajoute le porte-parole, notamment ceux qui auront à traiter des différends soulevés par un investisseur étranger contre un Etat - le mécanisme « ICS », qui reste controversé.

Le texte de cette « déclaration interprétative commune » sera examiné une première fois « *au niveau technique* » par les diplomates-experts des 28 capitales, ce vendredi. La déclaration fera ensuite l'objet d'une « *discussion* » entre les représentants permanents des Etats membres, mercredi prochain. Les Etats membres ont été consultés en amont de la rédaction du texte mais on ne peut exclure que celui-ci soit encore peaufiné, en fonction des réactions, notamment celles des Wallons et francophones belges. Ce processus « *devrait permettre l'approbation de la déclaration par le Conseil (des ministres de l'UE) le 18 octobre* », convoqué pour approuver le Ceta, espère le porte-parole de la Commission. ■

ÉRIC DEFFET
PHILIPPE REGNIER